



COMMUNIQUE

L'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun au Brésil informe les demandeurs de visa d'entrée au Cameroun que, en vue de s'aligner aux recommandations de l'OMS et aux dispositions déjà en vigueur dans la plupart des pays, les autorités compétentes du Cameroun ont décidé de ce que :

- 1) l'entrée des voyageurs sur le territoire camerounais est désormais conditionnée par la présentation **d'un test PCR négatif datant de moins de 72 heures ou d'un schéma vaccinal complet ;**
- 2) les tests PCR ne seront plus systématiques à la sortie du territoire Camerounais, mais seront requis en fonction des exigences du pays de destination./-

Fait à Brasilia, le 14 Octobre 2022



L'Ambassadeur,

MARTIN A. MBENG